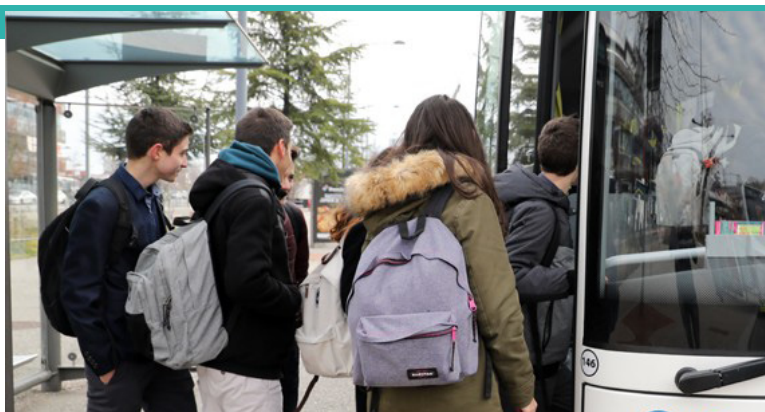


# IMPORTANT

## Où s'inscrire selon la destination de l'établissement ?

Nous vous invitons à consulter le site de la collectivité via le lien suivant, afin de connaître l'organisateur de votre transport scolaire :

[www.centremorbihancommunaute.bzh](http://www.centremorbihancommunaute.bzh)



Le service vous accompagne au quotidien :

avril à octobre : du lundi au vendredi  
novembre à mars : du lundi au jeudi

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

# Transport Scolaire

Pour les élèves des écoles MATERNELLES ET PRIMAIRES

## Rentrée 2020 2021



## Inscriptions/tarifs

Dossier complet à retourner pour le VENDREDI 12 juin 2020

Pour une 1<sup>ère</sup> inscription, tous les documents sont téléchargeables sur le site internet : [www.centremorbihancommunaute.bzh](http://www.centremorbihancommunaute.bzh)

### BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne



Service Transport Scolaire  
4, Chemin de Kermarec - CS 70035 - 56150 Baud  
Tél. : 02 97 39 11 81 - Mail : [transportscolaire@cmc.bzh](mailto:transportscolaire@cmc.bzh)  
Web : [www.centremorbihancommunaute.bzh](http://www.centremorbihancommunaute.bzh)

Adresser **LE DOSSIER COMPLET** pour le vendredi 12 juin 2020 à :

Centre Morbihan Communauté - Service Transport Scolaire  
4, Chemin de Kermarec - CS 70035 - 56150 BAUD

- » Fiche d'inscription OU de réinscription préremplie
- » Une photo d'identité

## COMMENT OBTENIR SON TITRE DE TRANSPORT ?

Réglement par courrier **à privilégier**

A joindre à l'inscription ou en juillet :

- » Chèque libellé à l'ordre de la Régie Transport Scolaire CMC avec nom et prénom de l'enfant au dos du chèque.

A NOTER : Les chèques seront déposés à l'encaissement à réception (pas de possibilité de report)

- » **OBLIGATOIRE** : Une enveloppe affranchie à l'adresse de l'élève (100g) pour le retour du titre de transport à votre domicile, **sans laquelle, vous devrez vous déplacer au pôle de Baud.**

**Réception de la carte de car** : le titre de transport de votre enfant vous sera expédié courant **JUILLET/AOÛT**

**Ou lors de la permanence :**

**BAUD** : M.D.E. - 4, Chemin de Kermarec  
**Vendredi 28 août - 9h00-12h00 / 13h30-17h00**

| Modalités  | TARIFS                 |                       |  |                           |
|--|------------------------|-----------------------|--|---------------------------|
|  | 1 <sup>er</sup> enfant | 2 <sup>e</sup> enfant | 3 <sup>e</sup> enfant                          | 4 <sup>e</sup> enfant et+ |
| <b>TARIF ANNUEL</b><br>Paieement en une seule fois | 120 €                  | 120 €                 | 50 €<br>justificatifs des titres de transports | GRATUIT                   |
| <b>OUVERTURE AU PUBLIC :</b><br>Carte 10 voyages   | 15 €                   |                       |  |                           |
| <b>DUPLICATA</b><br>(en cas de perte ou de vol)    | 8 €                    |                       |  |                           |

Pour la rentrée 2020/2021 la Région a harmonisé les tarifs sur l'ensemble de la Bretagne. La réduction pour le 3<sup>ème</sup> enfant et la gratuité à partir du 4<sup>ème</sup> enfant est valable pour l'inscription d'une fratrie sur l'année scolaire entière sur présentation des justificatifs (copie des titres de transports)

**La participation est annuelle quelle que soit la durée d'utilisation :**

**Pas de remboursement possible (sauf si retour de la carte avant la fin du 1<sup>er</sup> mois)**

## TRANSPORT DES SECONDAIRES (collégiens et lycéens)

Pour toute inscription relative aux élèves du secondaire les familles doivent se renseigner auprès de :

### Région Bretagne

Direction des Transports et des Mobilités  
Antenne de Vannes - 10 rue Saint Tropez - 56000 Vannes  
Tél. : 02 22 51 42 00  
Mail : antennedeannes.transports@bretagne.bzh

## DEROGATIONS

**Conditions tenant au respect de la sectorisation des transports scolaires** : le règlement régional définit les conditions d'accès au transport scolaire pour les écoliers scolarisés en dehors de leur secteur géographique consultable sur le site de la Région : [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)



Les horaires prévisionnels des circuits pour la rentrée seront consultables sur le site internet fin août.

Toute demande d'inscription tardive ne sera prise en compte que **dans la limite des places disponibles** et sur les circuits existants.

**AUCUNE INSCRIPTION NE SE FERA LORS DE LA PERMANENCE DU 28 AOÛT**

Les arrêts existants sont consultables sur le site de la collectivité.

Toute **demande de création d'arrêt** ou de modification de circuit doit être formulée **avant le vendredi 12 juin 2020** à l'aide de l'imprimé disponible à Centre Morbihan Communauté ou sur le site internet.

**Toute demande formulée après cette date sera examinée en octobre.**